

COMMISSION DES RELATIONS DU TRAVAIL

(Division des services essentiels)

Dossier : AQ-2001-1481
Cas : CQ-2013-2262

Référence : 2013 QCCRT 0247

Québec, le 17 mai 2013

DEVANT LA COMMISSAIRE : Maryse Morin, juge administratif

Groupe Valeo inc.

Employeur
c.

**Syndicat québécois des employées et employés de service,
section locale 298 (FTQ)**

Association accréditée

DÉCISION

[1] Le 28 avril 2009, le Syndicat québécois des employées et employés de service, section locale 298 (FTQ), ci-après **le Syndicat** est accrédité pour représenter :

« Toutes les personnes salariées au sens du Code du travail à l'exception du personnel infirmier, des secrétaires de direction et des personnes cadres. »

[2] Groupe Valeo inc. exploite deux établissements pour aînés soit : **Résidence Valeo Jean XXIII**, au 2850, rue Brodeur et **Maison Valeo Jean XXIII**, au 5700, rue Roland, toutes deux situées dans la ville de Trois-Rivières.

[3] Le 21 novembre 2012, le gouvernement du Québec adopte le décret 1102-2012 assujettissant les parties à l'obligation de maintenir des services essentiels en période de grève.

[4] Le 3 mai 2013, la Commission reçoit un avis selon lequel le Syndicat entend recourir à la grève à compter du lundi 27 mai 2013 à 8 h, pour une durée indéterminée.

[5] Le 7 mai 2013, le Syndicat transmet la liste des services essentiels qu'il entend maintenir lors de la grève. Le 13 mai suivant, le Syndicat transmet les horaires qui complètent la liste.

[6] Conformément à l'article 111.0.18 du *Code du travail*, RLRQ, c. C-27, les parties doivent négocier les services essentiels à maintenir lors d'une grève. La Commission convoque les parties à une séance de conciliation le 14 mai 2013.

[7] À l'issue de cette séance, les parties conviennent d'une entente sur les services essentiels à fournir pendant la grève. Le 16 mai 2013, l'entente est signée et elle est transmise à la Commission,

[8] Selon l'article 111.0.19 du *Code du travail*, il appartient à la Commission d'évaluer la suffisance des services proposés à cette entente.

PROFIL

[9] Résidence Jean XXIII est une résidence pour aînés et Maison Jean XXIII est une ressource intermédiaire se situant entre la maison privée et le CHSLD. Elles sont situées à Trois-Rivières.

[10] Ces résidences sont certifiées conformément au *Règlement sur les conditions d'obtention d'un certificat de conformité et les normes d'exploitation d'une résidence privée pour aînés*, RLRQ, c. S-4.2, r. 5.01, par le ministère de la Santé et des Services sociaux.

[11] Résidence Jean XXIII compte 102 studios munis de sonnettes d'urgence. Elle a une capacité totale d'hébergement de 111 résidents et en compte présentement 88. La Maison Jean XXIII compte 55 chambres présentement toutes occupées.

EFFECTIFS

[12] Pour assurer ses services, l'entreprise compte 12 employés non syndiqués, soit : 1 directrice des opérations, 1 directrice adjointe, 2 responsables d'unités à la Maison, 1 infirmière responsable des soins, 2 infirmières auxiliaires, 1 responsable des services alimentaires, 1 responsable des activités, 1 agente de location, 1 responsable de l'entretien et maintenance, 1 secrétaire et responsable des communications.

[13] L'entreprise compte aussi sur 93 salariés, membres du Syndicat, soit : 21 préposées aux soins des patients, 12 préposées aux bénéficiaires, 30 préposées intervenantes, 2 réceptionnistes, 5 cuisiniers, 5 aide-cuisiniers, 7 serveuses aux tables, 2 plongeurs, 2 aides aux services, 1 préposée à la buanderie, 2 préposées à l'entretien ménager et 3 aides-concierges et 1 déneigeur.

DESCRIPTION DE LA CLIENTÈLE

RÉSIDENTE JEAN XXIII

[14] La moyenne d'âge est de 86 ans variant de 62 à 97 ans. De cette clientèle, on compte environ 8 personnes autonomes et 80 en perte d'autonomie qui se résume par des difficultés au niveau des pertes de mémoire, la recherche dans l'espace-temps, anxiété, désorientation ou troubles de comportement.

[15] Parmi eux, il y a 54 résidents qui se déplacent avec une marchette, 2 en fauteuil roulant et 5 avec l'aide d'une canne. De ce nombre, 1 résident a besoin occasionnellement d'aide pour se déplacer et 4 autres en ont régulièrement besoin. Cette aide est apportée pour des déplacements à l'interne et cette tâche est assurée par les préposées aux bénéficiaires et les préposées aux soins des patients. Il y a 36 résidents qui ne peuvent ni monter ni descendre des escaliers, mais la résidence est munie d'ascenseurs.

[16] On dénombre 26 résidents diagnostiqués Alzheimer et 47 ont des problèmes de confusion. Environ 18 résidents ont des problèmes d'incontinence et 2 résidents se font changer régulièrement 5 fois par jour par les préposées aux bénéficiaires et les préposées aux soins des patients.

[17] La Résidence Jean XXIII offre une unité d'assistance de 29 résidents sur une possibilité de 37. Tous ces résidents sont en perte d'autonomie, soit physique et/ou cognitive.

MAISON JEAN XXIII

[18] La moyenne d'âge est de 82 ans variant de 62 à 99 ans. Parmi la clientèle, 21 se déplacent à l'aide d'une marchette. De ce nombre, 8 ont besoin occasionnellement d'aide pour se déplacer et 4 autres en ont besoin régulièrement pour les déplacements quotidiens. Cette tâche est assurée par les préposées intervenantes et les préposées aux soins des patients. Il y a 50 résidents qui ne peuvent ni monter ni descendre des escaliers, mais la Maison est munie d'ascenseurs.

[19] On dénombre 55 personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer. Cette clientèle demande une supervision constante et est incapable de faire seule, certains gestes quotidiens. Il y a 17 résidents qui sont occasionnellement incontinents et 32 qui le sont régulièrement. Parmi eux, 3 se changent eux-mêmes et 46 se font changer régulièrement (tableau, tournée de continence aux 2hrs) par les préposées intervenantes et les préposées aux soins des patients.

SERVICES MÉDICAUX/SOINS D'HYGIÈNE

RÉSIDENTE JEAN XXIII :

[20] Il y a 65 résidents qui ont besoin d'aide pour la gestion de leur médication préparée dans des dosettes par leur pharmacien et le personnel infirmier. La distribution est faite par les préposées aux bénéficiaires.

[21] Les soins infirmiers offerts sont : l'évaluation et le suivi des malaises des résidents, les pansements, les injections, le suivi des tensions artérielles, des glycémies capillaires et de la médication avec les intervenants (médecins, pharmaciens, etc.).

[22] Le service des soins d'hygiène en services supplémentaires est donné à 9 résidents dont 8 reçoivent au moins 1 bain par semaine et 5 toilettes partielles par semaine.

[23] À l'unité d'assistance, tous les résidents reçoivent 2 bains par semaine et 5 toilettes partielles par semaine.

MAISON JEAN XXIII

[24] Tous les résidents ont besoin d'aide pour la gestion de leur médication préparée dans des dosettes en pharmacie et distribuée par les préposées intervenantes et les préposées aux soins des patients.

[25] Les soins infirmiers sont donnés par une infirmière du réseau de la santé.

[26] Le service des soins d'hygiène est inclus dans le coût de location et toute la clientèle requière l'assistance pour 2 bains et 5 toilettes partielles par semaine par les préposées intervenantes et les préposées aux soins des patients.

SERVICES AUXILIAIRES

[27] Le service alimentaire est inclus dans le coût de location pour les 3 repas et des collations (1 à l'unité d'assistance de la Résidence et 3 à la Maison) qui sont préparés et servis par les salariés.

[28] À la Résidence Jean XXIII, on retrouve 1 salle à manger d'une capacité de 60 personnes. Trois (3) résidents se font servir régulièrement leur cabaret à leur chambre par les préposés aux bénéficiaires et les préposées aux soins des patients. Seize (16) autres résidents requièrent de l'assistance pour se servir par les préposées à la salle à manger.

[29] À l'unité d'assistance de la Résidence, tous les résidents mangent dans une salle à manger d'une capacité de 37 personnes. Le service des repas se fait par les préposées aux bénéficiaires et tous les résidents requièrent de l'assistance pour se servir, couper et tartiner leurs aliments.

[30] À la Maison Jean XXIII, on retrouve 4 salles à manger d'une capacité de 14 personnes. Il y a 43 résidents qui requièrent de l'aide pour se nourrir par les préposées intervenantes et les préposées aux soins des patients.

[31] Le service de buanderie (effets personnels, literie et serviettes) est inclus dans le coût de location et assuré par les préposées à la buanderie de la Résidence Jean XXIII et par les préposées intervenantes et les préposées aux soins des patients à la Maison Jean XXIII.

[32] L'entretien ménager des studios, des chambres et des aires communes est assuré par les préposées à l'entretien ménager, les préposées aux soins des patients, les préposées salle à manger et les préposées aux bénéficiaires à la Résidence Jean XXIII.

[33] L'entretien ménager, des chambres et des aires communes est assuré par les préposées intervenantes et préposées aux soins des patients à la Maison Jean XXIII.

[34] L'entretien des installations est fait par les chefs maintenance et les aides-concierges à la Résidence Jean XXIII et par les aides-concierges à la Maison XXIII.

MOTIFS

[35] L'entente intervenue le 16 mai 2013 est jointe à la présente décision et elle en fait partie intégrante.

[36] Elle prévoit que tous les salariés d'une même catégorie d'emploi, en fonction pendant un quart de travail, seront en grève à tour de rôle et jamais plus de dix pour cent (10 %) de leur horaire de travail quotidien.

[37] Pendant la durée de la grève, les salariés accompliront leurs tâches habituelles, à l'exception de celles mentionnées à l'entente.

[38] La Commission comprend que les salariés exerceront leur temps de grève de manière à assurer la continuité des soins et services. Pour ce faire, les parties ont établi un horaire qui prévoit les heures de grève par catégorie d'emploi. Cet horaire fait aussi partie intégrante de la présente décision et demeure en vigueur pour toute la durée de la grève.

[39] Il est convenu qu'aucun salarié n'interrompra le service lorsqu'il est à donner des soins personnels à compter du moment où un résident a commencé à se dévêtir ou à être dévêtu. L'aide à l'alimentation, à l'hygiène, à l'incontinence et à l'habillement ne sera pas non plus interrompue en raison du début du temps de grève.

[40] La Commission comprend qu'en cas de situation exceptionnelle et urgente, non prévue à l'entente ci-jointe, mettant en cause la santé ou la sécurité des bénéficiaires, le Syndicat s'engage à fournir, au besoin et à la demande de l'employeur, le personnel nécessaire.

[41] Enfin, les parties ont prévu dans l'entente une procédure de résolution des litiges en cas de difficulté dans l'application des services essentiels.

EN CONSÉQUENCE, la Commission des relations du travail**DÉCLARE**

que les services essentiels qui sont prévus à l'entente du 16 mai 2013 avec les précisions apportées dans la présente décision, sont suffisants pour que la santé ou la sécurité des usagers ne soit pas mise en danger;

DÉCLARE

que les services essentiels à fournir pendant la grève devant débuter à 8 h le 27 mai 2013 sont ceux énumérés à l'entente du 16 mai 2013 annexée à la présente décision et en faisant partie intégrante;

RAPPELLE

aux parties qu'advenant des difficultés sur la mise en application de l'entente sur les services essentiels, elles doivent en faire part à la Commission pour qu'elle puisse leur fournir l'aide nécessaire.

M^{me} Diane Archambault
Représentante de l'employeur

Maryse Morin

M^{me} Lynda Michaud
Représentante de l'association accréditée

/cl

mai. 10. 2013 11:37AM SQUEEZ98 Trois-Rivières

N° 0208 P. 2

ENTENTE

Groupe Santé Valeo inc.
Résidence Valeo Jean XXIII
2850, rue Brodeur
Trois-Rivières QC G8Z 4T7

Maison Valéo Jean XXIII
5700, rue Roland
Trois-Rivières QC G8Z 4T8

Et

Syndicat québécois des employées et employés de service,
section locale 298 (FTQ)
7080, boul Marion, bureau 208
Trois-Rivières QC G9A 6G4

Attendu que : Groupe Santé Valeo inc. – Résidence Valeo Jean XXIII, Maison Valeo Jean XXIII est un service public visé par l'article 111.0.16 du Code du travail;

Attendu que : le gouvernement a adopté un décret d'assujettissement des parties conformément à l'article 111.0.18 du Code du travail;

Attendu que : le syndicat a fait parvenir un avis de grève générale illimitée débutant le 27 mai 2013 à compter de 8 h 00;

Attendu que : les parties ont convenu de faire l'exercice de négocier une entente de services essentiels;

Attendu que : les parties s'entendent à l'effet que les services essentiels ci-après énumérés sont des services essentiels qui doivent être rendus selon les besoins pendant la durée de cette grève;

Attendu que : la volonté des parties est de ne pas mettre en danger la santé et la sécurité des résidents de la Résidence Valeo Jean XXIII et de la Maison Valeo Jean XXIII;

De plus, l'employeur et le syndicat conviennent que pendant la grève, seul(es) les salarié(es) qualifié(es) en grève doivent fournir les services essentiels énumérés à la présente. Par ailleurs, pendant cette même période, l'employeur conserve son droit de gérer et d'administrer ses affaires suivant les lois en vigueur.

Les attendus faisant partie de l'entente, les parties conviennent de ce qui suit :

1. Le temps de grève est établi sur la base du temps normalement travaillé par chaque personne salariée, à chaque jour et ce, pour chaque quart de travail.
2. Les personnes salariées en grève le sont à tour de rôle dans chaque service ou unité de soins pendant chaque quart de travail de manière à ce que chaque personne, pour l'établissement, pour un quart de travail, ne soit jamais en grève plus de dix pour cent (10 %) de son quart de travail de manière également à assurer la continuité entre les quarts de travail, s'il y a lieu.
3. Le libre accès d'une personne aux services essentiels de l'établissement est assuré.

4. Les personnes salariées sont affectées à leur unité de soins ou leur catégorie de services habituels.
5. Les personnes salariées assumeront leurs tâches usuelles à l'exception de ce qui suit :

TÂCHES QUI SONT AFFECTÉES EN RAISON DE LA GRÈVE

- a) Le lit ne sera pas fait quotidiennement à moins que la literie doive être changée sauf en cas de situation exceptionnelle (exemples ; situation de crise ou réaction vive) ;
- b) Le linge personnel des résidents sera lavé une fois par semaine et distribué le lendemain sauf pour les résidents de l'unité d'assistance et pour les résidents autonomes identifiés dont la livraison se fera le jour même identifiés à l'annexe 2;
- c) L'entretien léger des chambres des résidents sera effectué une fois par semaine sauf pour les résidents de l'unité d'assistance identifiés à l'annexe 3 et en cas de situation exceptionnelle pouvant compromettre la santé ou la sécurité, par exemple la présence de liquide sur le plancher;
- d) Les planchers des aires communes seront lavés une journée sur deux par rapport à une fois par jour sauf en cas de situation exceptionnelle pouvant compromettre la santé ou la sécurité par exemple la présence de liquide sur le plancher;
- e) L'aspirateur sur le tapis de l'entrée sera passé une journée sur deux;
- f) Les salles de bain au sous-sol seront nettoyées les lundi, mercredi et vendredi;
- g) Le ménage des bureaux administratifs ne sera pas effectué, mais il est entendu que l'employeur peut effectuer ces tâches;
- h) Les cartons seront apportés à la récupération, une (1) fois par période de quatorze (14) jours soit le jeudi pour la Résidence et le mardi pour la Maison mais il est entendu que l'employeur peut effectuer ces tâches;
- i) Aucun plateau de nourriture ne sera acheminé aux résidents à moins que ceux-ci ne soient pas en mesure de se rendre à la salle à manger. Les résidents qui ne seront pas en mesure de se rendre à la salle à manger seront déterminés par la responsable des soins;
- j) Aucun remplissage (salière, poivrière, sucrier, etc.) ne sera effectué mais il est entendu que l'employeur peut effectuer ces tâches;
- k) Le roulage d'ustensiles ne sera plus effectué;
- l) Les « traineries » ne seront pas ramassées sauf la nourriture et/ou les liquides biologiques, dans les chambres des résidents ou dans les espaces communs et sauf si l'emplacement représente un danger de chute, par exemple si les « traineries » sont situées sur le plancher;
- m) Le linge personnel des résidents de même que la literie non souillée ne sera pas ramassée et rangée à l'endroit approprié sauf si son emplacement représente un danger de chute, par exemple si le linge est par terre. Le linge personnel qui n'est ainsi pas rangé sera ramassé une fois par semaine, chaque samedi matin, et envoyé à laver avec le linge souillé;
- n) Aucun pliage et mise en place de linge commun (serviettes, débarbouillettes, linge de table, linge pour l'entretien ménager, etc.) ne sera effectué sauf dans le cadre d'une activité de stimulation pour les résidents et le linge lavé sera placé en vrac dans les bacs de lavage identifiés pour chacune des catégories;

- o) Aucune nappe ne sera remplacée sur les tables de la salle à manger.
- p) Les activités pour les résidents prévues à 14 h 00 à la Maison Jean XXIII ne seront plus effectuées;

Pour les personnes salariées de nuit :

Les personnes salariées assureront leurs présences au travail mais n'effectueront pas les tâches ci-haut mentionnées.

6. Le temps alloué pour l'exercice du temps de grève est déterminé en fonction des horaires normaux de travail (voir annexe 1).
7. L'horaire de travail en annexe 1 qui couvre une période de deux (2) semaines sera reconduit, à moins que l'employeur ne désire lui apporter des modifications. Ces informations seront transmises au syndicat dans les meilleurs délais possible.
8. Dans la mesure où le syndicat a les informations prévues à l'alinéa précédent dans le temps requis, il s'engage à fournir à l'employeur, quarante-huit (48) heures avant le début de grève, une liste pour chacun des services concernés portant le nom, le prénom, le titre d'emploi et l'horaire de grève des personnes salariées désignées pour assurer les services essentiels. Cette liste couvre une période d'au moins vingt-quatre (24) heures et demeure en vigueur tant et aussi longtemps que le syndicat ne transmet pas à l'employeur une liste révisée comportant les mêmes particularités. Les personnes salariées désignées doivent satisfaire aux exigences normales de la tâche.
9. Le syndicat s'engage à fournir, à la demande de l'employeur et au besoin, le nombre de personnes salariées qualifiées requis pour faire face à une situation exceptionnelle et urgente non prévue à l'entente et qui mettrait en cause la santé ou la sécurité des résidents.
10. Les dispositions de la convention collective s'appliquent aux personnes salariées désignées pour assurer les services essentiels, y compris les articles relatifs aux temps de pause et de repas.
11. L'employeur s'engage à ne pas accepter dans l'établissement des personnes salariées couvertes par le certificat d'accréditation détenu par le syndicat, si elles n'ont pas été désignées par celui-ci et que les services essentiels sont assurés.
12. Concernant le travail des cadres et du personnel non syndiqué, les parties conviennent que de façon ponctuelle, l'employeur pourra utiliser les services d'un cadre ou un non syndiqué en remplacement d'une personne salariée au moment où celle-ci exerce son temps de grève.
13. Afin de s'assurer d'une application efficace de l'entente, les parties conviennent d'identifier leurs interlocuteurs, ainsi que leurs coordonnées afin que ces derniers puissent être rejoints en tout temps.

Pour l'employeur

1. Madame Diane Archambault
Téléphone : 819-371-1413
Cellulaire : 819-691-7242
2. Madame Annie Soucy
Téléphone : 819-372-0369
Cellulaire : 819-380-7809
3. Madame Geneviève Dufour
Téléphone : 819-371-1413
Cellulaire : 819-386-7657

Pour le syndicat

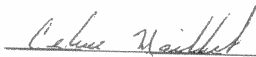
1. Madame Céline Mailhot
Téléphone : 819-378-5284
Cellulaire : 819-244-8565
2. Madame Monique Milette
Téléphone : 819-296-3678
Cellulaire : 819-269-3678
3. Madame Lynda Michaud (conseillère syndicale)
Téléphone : 819-376-4479
Cellulaire : 819-244-6879
14. Au moment du déclenchement d'un débrayage, il est convenu qu'aucune personne salariée n'interrompra le service lorsqu'elle est à donner des bains et douches, des soins personnels à partir du moment où un résident a commencé à se dévêtir ou à être dévêtu. L'aide à l'alimentation, à l'hygiène, à l'incontinence et à l'habillement ne seront de même pas interrompu en raison du début du temps de grève.
15. Bien que la présente entente ait été préparée de bonne foi de part et d'autre, les parties conviennent d'une période d'essai de deux (2) semaines et conviennent de faire le point sur l'application de l'entente avant cette échéance.
16. Advenant que les parties éprouvent des difficultés dans l'application de la liste des services essentiels, elles s'entendent pour discuter préalablement de tout litige afin de trouver ensemble une solution. Si elles ne trouvent pas de solutions, elles doivent en faire part à la conciliatrice de la Commission des relations du travail dans les plus brefs délais afin que celle-ci puisse leur fournir l'aide nécessaire et s'il y a lieu, en saisir le Commission des relations du travail.
17. La présente entente n'est valable que pour un conflit respectant les dispositions du Code du travail ou de toute autre loi.
18. La présente entente demeure en vigueur jusqu'à la fin de la grève.

EN FOI DE QUOI, les parties ont signé à Trois-Rivières, ce 16^{ème} jour de mai 2013.

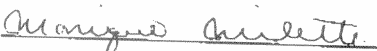
Syndicat



Lynda Michaud
Conseillère syndicale
SQEES-298 (FTQ)



Céline Mailhot
Présidente
Maison Valeo Jean XXIII



Monique Milette
Vice-présidente
Résidence Valeo Jean XXIII

Employeur



Diane Archambault
Groupe Santé Valeo inc
Résidence Valeo Jean XXIII
Maison Valeo Jean XXIII

Nathalie Romaneski
Directrice générale
Groupe Santé Valeo inc



Fr/Mai. 16. 2013 11:38AM SQEES298 Trois-Rivières3

05/16/2013 09:11:0208 #53P. 6001/002

Groupe Santé


sedna**Télécopie**

Date : 15 mai 2013.	
Destinataire : Dame Archambault	Expéditeur : Nathalie Romanesky
Entreprise : Secum XXIII	Titre :
Téléphone :	Téléphone : (514) 844-8760
Télécopie : 819-371-2788	Télécopie : (514) 844-2360
Nombre de pages incluant celle-ci : 2.	

Avis de confidentialité

Ce document transmis par télécopieur contient de l'information qui est de nature légalement privilégiée et confidentielle. Il est destiné à l'usage exclusif de la personne à qui il est adressé. Si vous n'êtes pas le destinataire visé ou la personne chargée de transmettre ce document à son destinataire, vous êtes avisé par la présente que toute divulgation, reproduction, distribution ou autre utilisation de cette information est strictement interdite. Si vous avez reçu ce document par erreur, veuillez nous en aviser immédiatement par téléphone et nous retourner l'original par la poste à l'adresse indiquée ci-dessus. Merci de votre collaboration.

Heure de réception Mai. 16. 2013 11:36AM N° 3981

F1000, groupe Santé Valeo

00000270 TROIS-RIVIÈRES
10.10.1997/12/08

05/16/2013 09:10 0208 #500 / 002/002

Pour le syndicat

1. Madame Céline Mailhot
Téléphone : 819-378-5284
Cellulaire : 819-244-8565
2. Madame Monique Milette
Téléphone : 819-296-3678
Cellulaire : 819-289-3678
3. Madame Lynda Michaud (conseillère syndicale)
Téléphone : 819-376-4479
Cellulaire : 819-244-6879
14. Au moment du déclenchement d'un débrayage, il est convenu qu'aucune personne salariée n'interrompra le service lorsqu'elle est à donner des bains et douches, des soins personnels à partir du moment où un résident a commencé à se dévêtir ou à être dévêtu. L'aide à l'alimentation, à l'hygiène, à l'incontinence et à l'habillement ne seront de même pas interrompu en raison du début du temps de grève.
15. Bien que la présente entente ait été préparée de bonne foi de part et d'autre, les parties conviennent d'une période d'essai de deux (2) semaines et conviennent de faire le point sur l'application de l'entente avant cette échéance.
16. Advenant que les parties éprouvent des difficultés dans l'application de la liste des services essentiels, elles s'entendent pour discuter préalablement de tout litige afin de trouver ensemble une solution. Si elles ne trouvent pas de solutions, elles doivent en faire part à la conciliatrice de la Commission des relations du travail dans les plus brefs délais afin que celle-ci puisse leur fournir l'aide nécessaire et s'il y a lieu, en saisir la Commission des relations du travail.
17. La présente entente n'est valable que pour un conflit respectant les dispositions du Code du travail ou de toute autre loi.
18. La présente entente demeure en vigueur jusqu'à la fin de la grève.

EN FOI DE QUOI, les parties ont signé à Trois-Rivières, ce _____ jour de mai 2013.

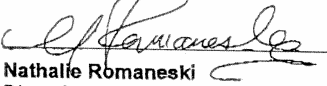
Syndicat

Employeur

Lynda Michaud
Conseillère syndicale
SQEES-298 (FTQ)

Diane Archambault
Groupe Santé Valeo inc
Résidence Valeo Jean XXIII
Maison Valeo Jean XXIII

Céline Mailhot
Présidente
Maison Valeo Jean XXIII


Nathalie Romaneski
Directrice générale
Groupe Santé Valeo inc.

Monique Milette
Vice-présidente
Résidence Valeo Jean XXIII

Mai. 16. 2013 2:18PM SQEES298 Trois-Rivieres

N° 0209 P. 2

ANNEXE 1

MAISON JEAN XXIII

Maisonnée (U1)

Préposées

Lundi 27 mai

Nom de la personne	Horaire Normal	Temps de grève
S. Morin ou remplaçante	07h00 à 15h00	45 minutes (14h00 à 14h45)
N. Rozon ou remplaçante	15h00 à 21h30	36 minutes (20h00 à 20h36)
M. Ortis ou remplaçante	15h00 à 23h00	45 minutes (17h45 à 18h30)
D. Limoge ou remplaçante	07h00 à 15h00 (D)	45 minutes (09h00 à 09h45)
S. Boillard ou remplaçante	23h00 à 07h00	

Mardi 28 mai

Nom de la personne	Horaire Normal	Temps de grève
M. Ouellet ou remplaçante	07h00 à 15h00	45 minutes (14h00 à 14h45)
P. Forest ou remplaçante	15h00 à 21h30	36 minutes (20h00 à 20h36)
A. De Repentigny ou remplaçante	15h00 à 23h00	45 minutes (17h45 à 18h30)
S. Morin ou remplaçante	07h00 à 15h00 (D)	45 minutes (09h00 à 09h45)

Mercredi 29 mai

Nom de la personne	Horaire Normal	Temps de grève
D. Limoge ou remplaçante	07h00 à 15h00	45 minutes (14h00 à 14h45)
L. Morinville ou remplaçante	15h00 à 21h30	36 minutes (20h00 à 20h36)
M. Ortis ou remplaçante	15h00 à 23h00	45 minutes (17h45 à 18h30)
S. Morin ou remplaçante	07h00 à 15h00 (D)	45 minutes (09h00 à 09h45)

Jeudi 30 mai

Nom de la personne	Horaire Normal	Temps de grève
D. Limoge ou remplaçante	07h00 à 15h00	45 minutes (14h00 à 14h45)
P. Forest ou remplaçante	15h00 à 21h30	36 minutes (20h00 à 20h36)
S. Boillard ou remplaçante	15h00 à 23h00	45 minutes (17h45 à 18h30)
S. Morin ou remplaçante	07h00 à 15h00 (D)	45 minutes (09h00 à 09h45)

Vendredi 31 mai

Nom de la personne	Horaire Normal	Temps de grève
D. Limoge ou remplaçante	07h00 à 15h00	45 minutes (14h00 à 14h45)
M. Ortis ou remplaçante	15h00 à 21h30	36 minutes (20h00 à 20h36)
P. Delisle Marchand ou remplaçante	15h00 à 23h00	45 minutes (17h45 à 18h30)
M. Ouellet ou remplaçante	07h00 à 15h00 (D)	45 minutes (09h00 à 09h45)
L. Morinville ou remplaçante	23h00 à 07h00	

Samedi 1^{er} juin

Nom de la personne	Horaire Normal	Temps de grève
F. Biron ou remplaçante	07h00 à 15h00	45 minutes (14h00 à 14h45)
P. Delisle Marchand ou remplaçante	15h00 à 21h30	36 minutes (20h00 à 20h36)
M. Ortis ou remplaçante	15h00 à 23h00	45 minutes (17h45 à 18h30)
S. Morin ou remplaçante	07h00 à 15h00 (D)	45 minutes (09h00 à 09h45)
L. Morinville ou remplaçante	23h00 à 07h00	

Dimanche 2 juin

Nom de la personne	Horaire Normal	Temps de grève
F. Biron ou remplaçante	07h00 à 15h00	45 minutes (14h00 à 14h45)
P. Delisle Marchand ou remplaçante	15h00 à 21h30	36 minutes (20h00 à 20h36)
M. Ortis ou remplaçante	15h00 à 23h00	45 minutes (17h45 à 18h30)
S. Morin ou remplaçante	07h00 à 15h00 (D)	45 minutes (09h00 à 09h45)
L. Morinville ou remplaçante	23h00 à 07h00	

MAY 16, 2013 11:36AM QUELLEZJO ITOIS-RIVIERES

N 0208 P. 9

Lundi 3 juin

Nom de la personne	Horaire Normal	Temps de grève
S. Morin ou remplaçante	07h00 à 15h00	45 minutes (14h00 à 14h45)
D. Limoge ou remplaçante	15h00 à 21h30	36 minutes (20h00 à 20h36)
M. Ortis ou remplaçante	15h00 à 23h00	45 minutes (17h45 à 18h30)
N. Rozon ou remplaçante	07h00 à 15h00 (D)	45 minutes (09h00 à 09h45)
L. Morinville ou remplaçante	23h00 à 07h00	

Mardi 4 juin

Nom de la personne	Horaire Normal	Temps de grève
S. Morin ou remplaçante	07h00 à 15h00	45 minutes (14h00 à 14h45)
S. Bollard ou remplaçante	15h00 à 21h30	36 minutes (20h00 à 20h36)
D. Limoge ou remplaçante	15h00 à 23h00	45 minutes (17h45 à 18h30)
N. Rozon ou remplaçante	07h00 à 15h00 (D)	45 minutes (09h00 à 09h45)

Mercredi 5 juin

Nom de la personne	Horaire Normal	Temps de grève
M. Ouellet ou remplaçante	07h00 à 15h00	45 minutes (14h00 à 14h45)
M. Ortis ou remplaçante	15h00 à 21h30	36 minutes (20h00 à 20h36)
D. Limoge ou remplaçante	15h00 à 23h00	45 minutes (17h45 à 18h30)
N. Rozon ou remplaçante	07h00 à 15h00 (D)	45 minutes (09h00 à 09h45)

Jeudi 6 juin

Nom de la personne	Horaire Normal	Temps de grève
S. Bollard ou remplaçante	07h00 à 15h00	45 minutes (14h00 à 14h45)
M. Ortis ou remplaçante	15h00 à 21h30	36 minutes (20h00 à 20h36)
D. Limoge ou remplaçante	15h00 à 23h00	45 minutes (17h45 à 18h30)
S. Morin ou remplaçante	07h00 à 15h00 (D)	45 minutes (09h00 à 09h45)

Vendredi 7 juin

Nom de la personne	Horaire Normal	Temps de grève
N. Rozon ou remplaçante	07h00 à 15h00	45 minutes (14h00 à 14h45)
M. Ortis ou remplaçante	15h00 à 21h30	36 minutes (20h00 à 20h36)
L. Morinville ou remplaçante	15h00 à 23h00	45 minutes (17h45 à 18h30)
S. Morin ou remplaçante	07h00 à 15h00 (D)	45 minutes (09h00 à 09h45)

Samedi 8 juin

Nom de la personne	Horaire Normal	Temps de grève
S. Bollard ou remplaçante	07h00 à 15h00	45 minutes (14h00 à 14h45)
D. Limoge ou remplaçante	15h00 à 21h30	36 minutes (20h00 à 20h36)
M. Ouellet ou remplaçante	15h00 à 23h00	45 minutes (17h45 à 18h30)
N. Rozon ou remplaçante	07h00 à 15h00 (D)	45 minutes (09h00 à 09h45)

Dimanche 9 juin

Nom de la personne	Horaire Normal	Temps de grève
S. Bollard ou remplaçante	07h00 à 15h00	45 minutes (14h00 à 14h45)
D. Limoge ou remplaçante	15h00 à 21h30	36 minutes (20h00 à 20h36)
M. Ouellet ou remplaçante	15h00 à 23h00	45 minutes (17h45 à 18h30)
N. Rozon ou remplaçante	07h00 à 15h00 (D)	45 minutes (09h00 à 09h45)

Mai. 10. 2013 11:40AM SWCCS290 IROIS-RIVIERES

N 0208 P. 10

**Villa (U2)
Préposées**

Lundi 27 mai

Nom de la personne	Horaire Normal	Temps de grève
J. Bournival ou remplaçante	07h00 à 15h00	45minutes (14h00 à 14h45)
A. Boisvert ou remplaçante	15h00 à 21h30	36 minutes (20h00 à 20h36)
K. Desmarais ou remplaçante	15h00 à 23h00	45 minutes (17h45 à 18h30)
L. Montambeault ou remplaçante	07h00 à 15h00 (D)	45 minutes (09h00 à 09h45)

Mardi 28 mai

Nom de la personne	Horaire Normal	Temps de grève
J. Bournival ou remplaçante	07h00 à 15h00	45 minutes (14h00 à 14h45)
P. Forest ou remplaçante	15h00 à 21h30	36 minutes (20h00 à 20h36)
A. De Repentigny ou remplaçante	15h00 à 23h00	45 minutes (17h45 à 18h30)
L. Montambeault ou remplaçante	07h00 à 15h00 (D)	45 minutes (09h00 à 09h45)
L. Doucet ou remplaçante	23h00 à 07h00	

Mercredi 29 mai

Nom de la personne	Horaire Normal	Temps de grève
J. Bournival ou remplaçante	07h00 à 15h00	45 minutes (14h00 à 14h45)
K. Desmarais ou remplaçante	15h00 à 21h30	36 minutes (20h00 à 20h36)
A. Boisvert ou remplaçante	15h00 à 23h00	45 minutes (17h45 à 18h30)
L. Montambeault ou remplaçante	07h00 à 15h00 (D)	45 minutes (09h00 à 09h45)
L. Doucet ou remplaçante	23h00 à 07h00	

Jeudi 30 mai

Nom de la personne	Horaire Normal	Temps de grève
J. Bournival ou remplaçante	07h00 à 15h00	45 minutes (14h00 à 14h45)
A. Boisvert ou remplaçante	15h00 à 21h30	36 minutes (20h00 à 20h36)
K. Desmarais ou remplaçante	15h00 à 23h00	45 minutes (17h45 à 18h30)
A. De Repentigny ou sa remplaçante	07h00 à 15h00 (D)	45 minutes (09h00 à 09h45)
N. Boilard ou remplaçante	23h00 à 07h00	

Vendredi 31 mai

Nom de la personne	Horaire Normal	Temps de grève
L. Montambeault ou remplaçante	07h00 à 15h00	45minutes (14h00 à 14h45)
A. Boisvert ou remplaçante	15h00 à 21h30	36 minutes (20h00 à 20h36)
P. Forest ou remplaçante	15h00 à 23h00	45 minutes (17h45 à 18h30)
A. De Repentigny ou remplaçante	07h00 à 15h00 (D)	45 minutes (09h00 à 09h45)

Samedi 1^{er} juin

Nom de la personne	Horaire Normal	Temps de grève
L. Montambeault ou remplaçante	07h00 à 15h00	45 minutes (14h00 à 14h45)
N. Boilard ou remplaçante	15h00 à 21h30	36 minutes (20h00 à 20h36)
M. St-Onge ou remplaçante	15h00 à 23h00	45 minutes (17h45 à 18h30)
J. Bournival ou remplaçante	07h00 à 15h00 (D)	45 minutes (09h00 à 09h45)

mai. 10. 2013 11:41AM QCCRT0247 TROIS-RIVIERES

N 0208 P. 11

Dimanche 2 juin

Nom de la personne	Horaire Normal	Temps de grève
L. Montambeault ou remplaçante	07h00 à 15h00	45 minutes (14h00 à 14h45)
N. Boillard ou remplaçante	15h00 à 21h30	36 minutes (20h00 à 20h36)
L. Doucet ou remplaçante	15h00 à 23h00	45 minutes (17h45 à 18h30)
J. Bournival ou remplaçante	07h00 à 15h00 (D)	45 minutes (09h00 à 09h45)

Lundi 3 juin

Nom de la personne	Horaire Normal	Temps de grève
A. Boisvert ou remplaçante	07h00 à 15h00	45 minutes (14h00 à 14h45)
K. Desmarais ou remplaçante	15h00 à 21h30	36 minutes (20h00 à 20h36)
L. Doucet ou remplaçante	15h00 à 23h00	45 minutes (17h45 à 18h30)
J. Bournival ou remplaçante	07h00 à 15h00 (D)	45 minutes (09h00 à 09h45)

Mardi 4 juin

Nom de la personne	Horaire Normal	Temps de grève
P. Forest ou remplaçante	07h00 à 15h00	45 minutes (14h00 à 14h45)
K. Desmarais ou remplaçante	15h00 à 21h30	36 minutes (20h00 à 20h36)
A. De Repentigny ou remplaçante	15h00 à 23h00	45 minutes (17h45 à 18h30)
A. Boisvert ou remplaçante	07h00 à 15h00 (D)	45 minutes (09h00 à 09h45)
L. Montambeault ou remplaçante	23h00 à 07h00	

Mercredi 5 juin

Nom de la personne	Horaire Normal	Temps de grève
P. Forest ou remplaçante	07h00 à 15h00	45 minutes (14h00 à 14h45)
K. Desmarais ou remplaçante	15h00 à 21h30	36 minutes (20h00 à 20h36)
L. Doucet ou remplaçante	15h00 à 23h00	45 minutes (17h45 à 18h30)
J. Bournival ou remplaçante	07h00 à 15h00 (D)	45 minutes (09h00 à 09h45)
L. Montambeault ou remplaçante	23h00 à 07h00	

Jeudi 6 juin

Nom de la personne	Horaire Normal	Temps de grève
P. Forest ou remplaçante	07h00 à 15h00	45 minutes (14h00 à 14h45)
L. Doucet ou remplaçante	15h00 à 21h30	36 minutes (20h00 à 20h36)
A. De Repentigny ou remplaçante	15h00 à 23h00	45 minutes (17h45 à 18h30)
J. Bournival ou remplaçante	07h00 à 15h00 (D)	45 minutes (09h00 à 09h45)
J. Alibaba ou remplaçante	23h00 à 07h00	

Vendredi 7 juin

Nom de la personne	Horaire Normal	Temps de grève
A. Boisvert ou remplaçante	07h00 à 15h00	45 minutes (14h00 à 14h45)
A. De Repentigny ou remplaçante	15h00 à 21h30	36 minutes (20h00 à 20h36)
L. Doucet ou remplaçante	15h00 à 23h00	45 minutes (17h45 à 18h30)
J. Bournival ou remplaçante	07h00 à 15h00 (D)	45 minutes (09h00 à 09h45)
K. Desmarais ou remplaçante	23h00 à 07h00	

Mai. 16. 2013 11:41AM SQUEBZ98 Trois-Rivieres

N 0208 P. 12

Samedi 8 juin

Nom de la personne	Horaire Normal	Temps de grève
M. St-Onge ou remplaçante	07h00 à 15h00	45 minutes (14h00 à 14h45)
P. Forest ou remplaçante	15h00 à 21h30	36 minutes (20h00 à 20h36)
A. De Repentigny ou remplaçante	15h00 à 23h00	45 minutes (17h45 à 18h30)
A. Boisvert ou remplaçante	07h00 à 15h00 (D)	45 minutes (09h00 à 09h45)
K. Desmarais ou remplaçante	23h00 à 07h00	

Dimanche 9 juin

Nom de la personne	Horaire Normal	Temps de grève
M. St-Onge ou remplaçante	07h00 à 15h00	45 minutes (14h00 à 14h45)
P. Forest ou remplaçante	15h00 à 21h30	36 minutes (20h00 à 20h36)
A. De Repentigny ou remplaçante	15h00 à 23h00	45 minutes (17h45 à 18h30)
A. Boisvert ou remplaçante	07h00 à 15h00 (D)	45 minutes (09h00 à 09h45)
K. Desmarais ou remplaçante	23h00 à 07h00	

mai. 10. 2013 11:42AM SQUETS298 Irois-Kivieres

N° 0208 P. 13

**Auberge (U3)
Préposées**

Lundi 27 mai

Nom de la personne	Horaire Normal	Temps de grève
C. Mailhot ou remplaçante	07h00 à 15h00	45 minutes (14h00 à 14h45)
F. Clément ou remplaçante	15h00 à 21h30	36 minutes (20h00 à 20h36)
S. Maheux ou remplaçante	15h00 à 23h00	45 minutes (17h45 à 18h30)
D. Dionne ou remplaçante	07h00 à 15h00 (D)	45 minutes (09h00 à 09h45)

Mardi 28 mai

Nom de la personne	Horaire Normal	Temps de grève
C. Mailhot ou remplaçante	07h00 à 15h00	45 minutes (14h00 à 14h45)
D. Gagnon ou remplaçante	15h00 à 21h30	36 minutes (20h00 à 20h36)
A. Courville ou remplaçante	15h00 à 23h00	45 minutes (17h45 à 18h30)
D. Dionne ou remplaçante	07h00 à 15h00 (D)	45 minutes (09h00 à 09h45)
I. Leclerc ou remplaçante	23h00 à 07h00	

Mercredi 29 mai

Nom de la personne	Horaire Normal	Temps de grève
C. Mailhot ou remplaçante	07h00 à 15h00	45 minutes (14h00 à 14h45)
S. Maheux ou remplaçante	15h00 à 21h30	36 minutes (20h00 à 20h36)
F. Clément ou remplaçante	15h00 à 23h00	45 minutes (17h45 à 18h30)
D. Dionne ou remplaçante	07h00 à 15h00 (D)	45 minutes (09h00 à 09h45)
I. Leclerc ou remplaçante	23h00 à 07h00	

Jeudi 30 mai

Nom de la personne	Horaire Normal	Temps de grève
C. Mailhot ou remplaçante	07h00 à 15h00	45 minutes (14h00 à 14h45)
F. Clément ou remplaçante	15h00 à 21h30	36 minutes (20h00 à 20h36)
S. Maheux ou remplaçante	15h00 à 23h00	45 minutes (17h45 à 18h30)
A. Courville ou remplaçante	07h00 à 15h00 (D)	45 minutes (09h00 à 09h45)
I. Leclerc ou remplaçante	23h00 à 07h00	

Vendredi 31 mai

Nom de la personne	Horaire Normal	Temps de grève
D. Dionne ou remplaçante	07h00 à 15h00	45 minutes (14h00 à 14h45)
F. Clément ou remplaçante	15h00 à 21h30	36 minutes (20h00 à 20h36)
S. Maheux ou remplaçante	15h00 à 23h00	45 minutes (17h45 à 18h30)
A. Courville ou remplaçante	07h00 à 15h00 (D)	45 minutes (09h00 à 09h45)

Samedi 1^{er} juin

Nom de la personne	Horaire Normal	Temps de grève
D. Dionne ou remplaçante	07h00 à 15h00	45 minutes (14h00 à 14h45)
F. Laferrière ou remplaçante	15h00 à 21h30	36 minutes (20h00 à 20h36)
J. Alibaba ou remplaçante	15h00 à 23h00	45 minutes (17h45 à 18h30)
C. Mailhot ou remplaçante	07h00 à 15h00 (D)	45 minutes (09h00 à 09h45)

Dimanche 2 juin

Nom de la personne	Horaire Normal	Temps de grève
D. Dionne ou remplaçante	07h00 à 15h00	45 minutes (14h00 à 14h45)
F. Laferrière ou remplaçante	15h00 à 21h30	36 minutes (20h00 à 20h36)
I. Leclerc ou remplaçante	15h00 à 23h00	45 minutes (17h45 à 18h30)
C. Mailhot ou remplaçante	07h00 à 15h00 (D)	45 minutes (09h00 à 09h45)

Lundi 3 juin

Nom de la personne	Horaire Normal	Temps de grève
F. Clément ou remplaçante	07h00 à 15h00	45 minutes (14h00 à 14h45)
S. Maheux ou remplaçante	15h00 à 21h30	36 minutes (20h00 à 20h36)
I. Leclerc ou remplaçante	15h00 à 23h00	45 minutes (17h45 à 18h30)
C. Mailhot ou remplaçante	07h00 à 15h00 (D)	45 minutes (09h00 à 09h45)

Mardi 4 juin

Nom de la personne	Horaire Normal	Temps de grève
A. Dugré ou remplaçante	07h00 à 15h00	45 minutes (14h00 à 14h45)
S. Maheux ou remplaçante	15h00 à 21h30	36 minutes (20h00 à 20h36)
A. Courville ou remplaçante	15h00 à 23h00	45 minutes (17h45 à 18h30)
F. Clément ou remplaçante	07h00 à 15h00 (D)	45 minutes (09h00 à 09h45)
D. Dionne ou remplaçante	23h00 à 07h00	

Mercredi 5 juin

Nom de la personne	Horaire Normal	Temps de grève
C. Mailhot ou remplaçante	07h00 à 15h00	45 minutes (14h00 à 14h45)
S. Maheux ou remplaçante	15h00 à 21h30	36 minutes (20h00 à 20h36)
I. Leclerc ou remplaçante	15h00 à 23h00	45 minutes (17h45 à 18h30)
F. Clément ou remplaçante	07h00 à 15h00 (D)	45 minutes (09h00 à 09h45)
D. Dionne ou remplaçante	23h00 à 07h00	

Jeudi 6 juin

Nom de la personne	Horaire Normal	Temps de grève
A. Dugré ou remplaçante	07h00 à 15h00	45 minutes (14h00 à 14h45)
I. Leclerc ou remplaçante	15h00 à 21h30	36 minutes (20h00 à 20h36)
A. Courville ou remplaçante	15h00 à 23h00	45 minutes (17h45 à 18h30)
C. Mailhot ou remplaçante	07h00 à 15h00 (D)	45 minutes (09h00 à 09h45)
D. Dionne ou remplaçante	23h00 à 07h00	

Vendredi 7 juin

Nom de la personne	Horaire Normal	Temps de grève
F. Clément ou remplaçante	07h00 à 15h00	45 minutes (14h00 à 14h45)
A. Courville ou remplaçante	15h00 à 21h30	36 minutes (20h00 à 20h36)
I. Leclerc ou remplaçante	15h00 à 23h00	45 minutes (17h45 à 18h30)
C. Mailhot ou remplaçante	07h00 à 15h00 (D)	45 minutes (09h00 à 09h45)
S. Maheux ou remplaçante	23h00 à 07h00	

Samedi 8 juin

Nom de la personne	Horaire Normal	Temps de grève
J. Alibaba ou remplaçante	07h00 à 15h00	45 minutes (14h00 à 14h45)
A. Dugré ou remplaçante	15h00 à 21h30	36 minutes (20h00 à 20h36)
A. Courville ou remplaçante	15h00 à 23h00	45 minutes (17h45 à 18h30)
F. Clément ou remplaçante	07h00 à 15h00 (D)	45 minutes (09h00 à 09h45)
S. Maheux ou remplaçante	23h00 à 07h00	

Dimanche 9 juin

Nom de la personne	Horaire Normal	Temps de grève
J. Alibaba ou remplaçante	07h00 à 15h00	45 minutes (14h00 à 14h45)
A. Dugré ou remplaçante	15h00 à 21h30	36 minutes (20h00 à 20h36)
A. Courville ou remplaçante	15h00 à 23h00	45 minutes (17h45 à 18h30)
F. Clément ou remplaçante	07h00 à 15h00 (D)	45 minutes (09h00 à 09h45)
S. Maheux ou remplaçante	23h00 à 07h00	

Chaumière (U4)
Préposées

Lundi 27 mai

Nom de la personne	Horaire Normal	Temps de grève
S. Garceau ou remplaçante	07h00 à 15h00	45 minutes (14h00 à 14h45)
N. Poirier ou remplaçante	15h00 à 21h30	36 minutes (20h00 à 20h36)
S. Deschamps ou remplaçante	15h00 à 23h00	45 minutes (17h45 à 18h30)
L. Dupuis ou remplaçante	07h00 à 15h00 (D)	45 minutes (09h00 à 09h45)
M-L. St-Onge ou remplaçante	23h00 à 07h00	

Mardi 28 mai

Nom de la personne	Horaire Normal	Temps de grève
D. Turcotte ou remplaçante	07h00 à 15h00	45 minutes (14h00 à 14h45)
S. Deschamps ou remplaçante	15h00 à 21h30	36 minutes (20h00 à 20h36)
N. Poirier ou remplaçante	15h00 à 23h00	45 minutes (17h45 à 18h30)
S. Garceau ou remplaçante	07h00 à 15h00 (D)	45 minutes (09h00 à 09h45)

Mercredi 29 mai

Nom de la personne	Horaire Normal	Temps de grève
L. Dupuis ou remplaçante	07h00 à 15h00	45 minutes (14h00 à 14h45)
D. Gagnon ou remplaçante	15h00 à 21h30	36 minutes (20h00 à 20h36)
S. Deschamps ou remplaçante	15h00 à 23h00	45 minutes (17h45 à 18h30)
S. Garceau ou remplaçante	07h00 à 15h00 (D)	45 minutes (09h00 à 09h45)

Jeudi 30 mai

Nom de la personne	Horaire Normal	Temps de grève
L. Dupuis ou remplaçante	07h00 à 15h00	45 minutes (14h00 à 14h45)
N. Poirier ou remplaçante	15h00 à 21h30	36 minutes (20h00 à 20h36)
C. De Careful ou remplaçante	15h00 à 23h00	45 minutes (17h45 à 18h30)
S. Garceau ou remplaçante	07h00 à 15h00 (D)	45 minutes (09h00 à 09h45)

Vendredi 31 mai

Nom de la personne	Horaire Normal	Temps de grève
L. Dupuis ou remplaçante	07h00 à 15h00	45 minutes (14h00 à 14h45)
S. Deschamps ou remplaçante	15h00 à 21h30	36 minutes (20h00 à 20h36)
N. Poirier ou remplaçante	15h00 à 23h00	45 minutes (17h45 à 18h30)
M. Trottier ou remplaçante	07h00 à 15h00 (D)	45 minutes (09h00 à 09h45)
D. Gagnon ou remplaçante	23h00 à 07h00	

Samedi 1^{er} juin

Nom de la personne	Horaire Normal	Temps de grève
M-L. St-Onge ou remplaçante	07h00 à 15h00	45 minutes (14h00 à 14h45)
D. Turcotte ou remplaçante	15h00 à 21h30	36 minutes (20h00 à 20h36)
S. Deschamps ou remplaçante	15h00 à 23h00	45 minutes (17h45 à 18h30)
S. Garceau ou remplaçante	07h00 à 15h00 (D)	45 minutes (09h00 à 09h45)
D. Gagnon ou remplaçante	23h00 à 07h00	

Dimanche 2 juin

Nom de la personne	Horaire Normal	Temps de grève
M-L. St-Onge	07h00 à 15h00	45 minutes (14h00 à 14h45)
D. Turcotte ou remplaçante	15h00 à 21h30	36 minutes (20h00 à 20h36)
S. Deschamps ou remplaçante	15h00 à 23h00	45 minutes (17h45 à 18h30)
S. Garceau ou remplaçante	07h00 à 15h00 (D)	45 minutes (09h00 à 09h45)
D. Gagnon ou remplaçante	23h00 à 07h00	

Document communiqué en vertu de l'accès à l'information

N° 0208 P. 16

Lundi 3 juin

Nom de la personne	Horaire Normal	Temps de grève
S. Garceau ou remplaçante	07h00 à 15h00	45 minutes (14h00 à 14h45)
L. Dupuis ou remplaçante	15h00 à 21h30	36 minutes (20h00 à 20h36)
S. Deschamps ou remplaçante	15h00 à 23h00	45 minutes (17h45 à 18h30)
N. Poirier ou remplaçante	07h00 à 15h00 (D)	45 minutes (09h00 à 09h45)
D. Gagnon ou remplaçante	23h00 à 07h00	

Mardi 4 juin

Nom de la personne	Horaire Normal	Temps de grève
S. Garceau ou remplaçante	07h00 à 15h00	45 minutes (14h00 à 14h45)
C. De Carufel ou remplaçante	15h00 à 21h30	36 minutes (20h00 à 20h36)
L. Dupuis ou remplaçante	15h00 à 23h00	45 minutes (17h45 à 18h30)
N. Poirier ou remplaçante	07h00 à 15h00 (D)	45 minutes (09h00 à 09h45)

Mercredi 5 juin

Nom de la personne	Horaire Normal	Temps de grève
M. Trotter ou remplaçante	07h00 à 15h00	45 minutes (14h00 à 14h45)
S. Deschamps ou remplaçante	15h00 à 21h30	36 minutes (20h00 à 20h36)
L. Dupuis ou remplaçante	15h00 à 23h00	45 minutes (17h45 à 18h30)
N. Poirier ou remplaçante	07h00 à 15h00 (D)	45 minutes (09h00 à 09h45)

Jeudi 6 juin

Nom de la personne	Horaire Normal	Temps de grève
C. De Carufel ou remplaçante	07h00 à 15h00	45 minutes (14h00 à 14h45)
S. Deschamps ou remplaçante	15h00 à 21h30	36 minutes (20h00 à 20h36)
L. Dupuis ou remplaçante	15h00 à 23h00	45 minutes (17h45 à 18h30)
S. Garceau ou remplaçante	07h00 à 15h00 (D)	45 minutes (09h00 à 09h45)

Vendredi 7 juin

Nom de la personne	Horaire Normal	Temps de grève
N. Poirier ou remplaçante	07h00 à 15h00	45 minutes (14h00 à 14h45)
S. Deschamps ou remplaçante	15h00 à 21h30	36 minutes (20h00 à 20h36)
D. Gagnon ou remplaçante	15h00 à 23h00	45 minutes (17h45 à 18h30)
S. Garceau ou remplaçante	07h00 à 15h00 (D)	45 minutes (09h00 à 09h45)

Samedi 8 juin

Nom de la personne	Horaire Normal	Temps de grève
C. De Carufel ou remplaçante	07h00 à 15h00	45 minutes (14h00 à 14h45)
L. Dupuis ou remplaçante	15h00 à 21h30	36 minutes (20h00 à 20h36)
M. Trotter ou remplaçante	15h00 à 23h00	45 minutes (17h45 à 18h30)
N. Poirier ou remplaçante	07h00 à 15h00 (D)	45 minutes (09h00 à 09h45)

Dimanche 9 juin

Nom de la personne	Horaire Normal	Temps de grève
C. De Carufel ou remplaçante	07h00 à 15h00	45 minutes (14h00 à 14h45)
L. Dupuis ou remplaçante	15h00 à 21h30	36 minutes (20h00 à 20h36)
M. Trotter ou remplaçante	15h00 à 23h00	45 minutes (17h45 à 18h30)
N. Poirier ou remplaçante	07h00 à 15h00 (D)	45 minutes (09h00 à 09h45)

RÉSIDENTE JEAN XXIII

Unité d'assistance
Préposées aux bénéficiaires

Lundi 27 mai

Nom de la personne	Horaire Normal	Temps de grève
M-F Godon ou remplaçante	07h00 à 15h00	42 minutes (10h00 à 10h42)
G. Dumais ou remplaçante	15h00 à 21h30	36 minutes (15h30 à 16h06)
R. Pénot ou remplaçante	15h00 à 22h00	36 minutes (19h45 à 20h21))
A. Marchand ou remplaçante	07h00 à 15h00	42 minutes (10h43 à 11h25)
J. Déry ou remplaçante	16h00 à 00h00	42 minutes (19h02 à 19h44)
A-M. Trives ou remplaçante	7h00 à 15h00	42 minutes (14h15 à 14h57)
K. Gélinas ou remplaçante	00h00 à 08h00	

Mardi 28 mai

Nom de la personne	Horaire Normal	Temps de grève
M-F Godon ou remplaçante	07h00 à 15h00	42 minutes (10h00 à 10h42)
L. Bonbe ou remplaçante	15h00 à 21h30	36 minutes (15h30 à 16h06)
J. Lasanté ou remplaçante	15h00 à 22h00	36 minutes (19h45 à 20h21))
V. Galarneau ou remplaçante	07h00 à 15h00	42 minutes (10h43 à 11h25)
K. Gélinas ou remplaçante	00h00 à 08h00	
J. Fréchette ou remplaçante	16h00 à 00h00	42 minutes (19h02 à 19h44)
M. Milette ou remplaçante	7h00 à 15h00	42 minutes (14h15 à 14h57)

Mercredi 29 mai

Nom de la personne	Horaire Normal	Temps de grève
A. Marchand ou remplaçante	07h00 à 15h00	42 minutes (10h00 à 10h42)
G. Dumais ou remplaçante	15h00 à 21h30	36 minutes (15h30 à 16h06)
J. Lasanté ou remplaçante	15h00 à 22h00	36 minutes (19h45 à 20h21))
V. Galarneau ou remplaçante	07h00 à 15h00	42 minutes (10h43 à 11h25)
K. Gélinas ou remplaçante	00h00 à 08h00	
A-M Trives ou remplaçante	16h00 à 00h00	42 minutes (19h02 à 19h44)
M. Milette ou remplaçante	7h00 à 15h00	42 minutes (14h15 à 14h57)

Jeudi 30 mai

Nom de la personne	Horaire Normal	Temps de grève
M-F Godon ou remplaçante	07h00 à 15h00	42 minutes (10h00 à 10h42)
G. Dumais ou remplaçante	15h00 à 21h30	36 minutes (15h30 à 16h06)
J. Lasanté ou remplaçante	15h00 à 22h00	36 minutes (19h45 à 20h21))
A. Marchand ou remplaçante	07h00 à 15h00	42 minutes (10h43 à 11h25)
K. Vachon-Bacon ou remplaçante	16h00 à 00h00	42 minutes (19h02 à 19h44)
K. Gélinas ou remplaçante	00h00 à 08h00	
V. Galarneau ou remplaçante	7h00 à 15h00	42 minutes (14h15 à 14h57)

Vendredi 31 mai

Nom de la personne	Horaire Normal	Temps de grève
M-F Godon ou remplaçante	07h00 à 15h00	42 minutes (10h00 à 10h42)
G. Dumais ou remplaçante	15h00 à 21h30	36 minutes (15h30 à 16h06)
J. Lasanté ou remplaçante	15h00 à 22h00	36 minutes (19h45 à 20h21))
A. Marchand ou remplaçante	07h00 à 15h00	42 minutes (10h43 à 11h25)
R. Pénot ou remplaçante	16h00 à 00h00	42 minutes (19h02 à 19h44)
L. Bonde ou remplaçante	00h00 à 08h00	
V. Galarneau ou remplaçante	7h00 à 15h00	42 minutes (14h15 à 14h57)

Mai. 10. 2013 11:44AM SQUETS298 Trois-Rivières

N° 0208 P. 18

Samedi 1^{er} juin

Nom de la personne	Horaire Normal	Temps de grève
M-F Godon ou remplaçante	07h00 à 15h00	42 minutes (10h00 à 10h42)
C. Marchand ou remplaçante	15h00 à 21h30	36 minutes (15h30 à 16h06)
A-M. Trives ou remplaçante	15h00 à 22h00	36 minutes (19h45 à 20h21))
M. Milette ou remplaçante	07h00 à 15h00	42 minutes (10h43 à 11h25)
R. Pénot ou remplaçante	16h00 à 00h00	42 minutes (19h02 à 19h44)
L. Bonde ou remplaçante	00h00 à 08h00	
K. Vachon-Bacon ou remplaçante	7h00 à 15h00	42 minutes (14h15 à 14h57)

Dimanche 2 juin

Nom de la personne	Horaire Normal	Temps de grève
M-F Godon ou remplaçante	07h00 à 15h00	42 minutes (10h00 à 10h42)
C. Marchand ou remplaçante	15h00 à 21h30	36 minutes (15h30 à 16h06)
A-M Trives ou remplaçante	15h00 à 22h00	36 minutes (19h45 à 20h21))
C. Labonté ou remplaçante	07h00 à 15h00	42 minutes (10h43 à 11h25)
R. Pénot ou remplaçante	16h00 à 00h00	42 minutes (19h02 à 19h44)
L. Bonde ou remplaçante	00h00 à 08h00	
K. Vachon-Bacon ou remplaçante	7h00 à 15h00	42 minutes (14h15 à 14h57)

Lundi 3 juin

Nom de la personne	Horaire Normal	Temps de grève
K. Gélinas ou remplaçante	07h00 à 15h00	42 minutes (10h00 à 10h42)
A-M Trives ou remplaçante	15h00 à 21h30	36 minutes (15h30 à 16h06)
J. Lasanté ou remplaçante	15h00 à 22h00	36 minutes (19h45 à 20h21))
G. Dumais ou remplaçante	07h00 à 15h00	42 minutes (10h43 à 11h25)
V. Galarneau ou remplaçante	16h00 à 00h00	42 minutes (19h02 à 19h44)
L. Bonde ou remplaçante	00h00 à 08h00	
M. Milette ou remplaçante	7h00 à 15h00	42 minutes (14h15 à 14h57)

Mardi 4 juin

Nom de la personne	Horaire Normal	Temps de grève
M-F Godon ou remplaçante	07h00 à 15h00	42 minutes (10h00 à 10h42)
C. Labonté ou remplaçante	15h00 à 21h30	36 minutes (15h30 à 16h06)
J. Lasanté ou remplaçante	15h00 à 22h00	36 minutes (19h45 à 20h21))
K. Gélinas ou remplaçante	07h00 à 15h00	42 minutes (10h43 à 11h25)
V. Galarneau ou remplaçante	16h00 à 00h00	42 minutes (19h02 à 19h44)
J. Déry ou remplaçante	00h00 à 08h00	
G. Dumais ou remplaçante	7h00 à 15h00	42 minutes (14h15 à 14h57)

Mercredi 5 juin

Nom de la personne	Horaire Normal	Temps de grève
K. Gélinas ou remplaçante	07h00 à 15h00	42 minutes (10h00 à 10h42)
C. Labonté ou remplaçante	15h00 à 21h30	36 minutes (15h30 à 16h06)
J. Lasanté ou remplaçante	15h00 à 22h00	36 minutes (19h45 à 20h21))
M-F Godon ou remplaçante	07h00 à 15h00	42 minutes (10h43 à 11h25)
V. Galarneau ou remplaçante	16h00 à 00h00	42 minutes (19h02 à 19h44)
G. Dumais ou remplaçante	7h00 à 15h00	42 minutes (14h15 à 14h57)
J. Déry ou remplaçante	00h00 à 08h00	

mai. 10. 2013 11:44AM QUECSZY8 IROIS-Kivieres

N° 0208 P. 19

Jeudi 6 juin

Nom de la personne	Horaire Normal	Temps de grève
K. Gélinas ou remplaçante	07h00 à 15h00	42 minutes (10h00 à 10h42)
C. Labonté ou remplaçante	15h00 à 21h30	36 minutes (15h30 à 16h06)
M. Milette ou remplaçante	15h00 à 22h00	36 minutes (19h45 à 20h21))
M-F Godon ou remplaçante	07h00 à 15h00	42 minutes (10h43 à 11h25)
R. Pénot ou remplaçante	16h00 à 00h00	42 minutes (19h02 à 19h44)
K. Vachon-Bacon ou remplaçante	00h00 à 08h00	
G. Dumais ou remplaçante	7h00 à 15h00	42 minutes (14h15 à 14h57)

Vendredi 7 juin

Nom de la personne	Horaire Normal	Temps de grève
K. Gélinas ou remplaçante	07h00 à 15h00	42 minutes (10h00 à 10h42)
C. Labonté ou remplaçante	15h00 à 21h30	36 minutes (15h30 à 16h06)
J. Lasanté ou remplaçante	15h00 à 22h00	36 minutes (19h45 à 20h21))
M-F Godon ou remplaçante	07h00 à 15h00	42 minutes (10h43 à 11h25)
V. Galameau ou remplaçante	16h00 à 00h00	42 minutes (19h02 à 19h44)
K. Vachon-Bacon ou remplaçante	00h00 à 08h00	
A-M Trives ou remplaçante	7h00 à 15h00	42 minutes (14h15 à 14h57)

Samedi 8 juin

Nom de la personne	Horaire Normal	Temps de grève
G. Dumais ou remplaçante	07h00 à 15h00	42 minutes (10h00 à 10h42)
R. Pénot ou remplaçante	15h00 à 21h30	36 minutes (15h30 à 16h06)
J. Lasanté ou remplaçante	15h00 à 22h00	36 minutes (19h45 à 20h21))
C. Marchand ou remplaçante	07h00 à 15h00	42 minutes (10h43 à 11h25)
V. Galameau ou remplaçante	16h00 à 00h00	42 minutes (19h02 à 19h44)
K. Vachon-Bacon ou remplaçante	00h00 à 08h00	
L. Bonbe ou remplaçante	7h00 à 15h00	42 minutes (14h15 à 14h57)

Dimanche 9 juin

Nom de la personne	Horaire Normal	Temps de grève
G. Dumais ou remplaçante	07h00 à 15h00	42 minutes (10h00 à 10h42)
R. Pénot ou remplaçante	15h00 à 21h30	36 minutes (15h30 à 16h06)
J. Lasanté ou remplaçante	15h00 à 22h00	36 minutes (19h45 à 20h21))
C. Marchand ou remplaçante	07h00 à 15h00	42 minutes (10h43 à 11h25)
V. Galameau ou remplaçante	16h00 à 00h00	42 minutes (19h02 à 19h44)
K. Vachon-Bacon ou remplaçante	00h00 à 08h00	
L. Bonbe ou remplaçante	7h00 à 15h00	42 minutes (14h15 à 14h57)

mai, 10: 26:13 (11:42AM) QCCRT 0247 TROIS-RIVIERES

N° 0208 P. 20

RÉSIDENCE JEAN XXIII

Résidence
Préposées aux bénéficiaires

Lundi 27 mai

Nom de la personne	Horaire normal	Temps de grève
L. Roberge ou remplaçante	07h00 à 16h00	48 minutes (10h00 à 10h48)
J. Fréchette ou remplaçante	16h00 à 00h00	42 minutes (16h00 à 16h42)
A. Bonin ou remplaçante	00h00 à 08h00	

Mardi 28 mai

Nom de la personne	Horaire normal	Temps de grève
L. Roberge ou remplaçante	07h00 à 16 h 00	48 minutes (10h00 à 10h48)
G. Villemure ou remplaçante	16h00 à 00h00	42 minutes (16h00 à 16h42)
A. Bonin ou remplaçante	00h00 à 08h00	

Mercredi 29 mai

Nom de la personne	Horaire normal	Temps de grève
L. Roberge ou remplaçante	07h00 à 16 h 00	48 minutes (10h00 à 10h48)
G. Villemure ou remplaçante	16h00 à 00h00	42 minutes (16h00 à 16h42)
A. Bonin ou remplaçante	00h00 à 08h00	

Jeudi 30 mai

Nom de la personne	Horaire normal	Temps de grève
L. Roberge ou remplaçante	07h00 à 16 h 00	48 minutes (10h00 à 10h48)
G. Villemure ou remplaçante	16h00 à 00h00	42 minutes (16h00 à 16h42)
A. Bonin ou remplaçante	00h00 à 08h00	

Vendredi 31 mai

Nom de la personne	Horaire normal	Temps de grève
J. Fréchette ou remplaçante	07h00 à 16 h 00	48 minutes (10h00 à 10h48)
G. Villemure ou remplaçante	16h00 à 00h00	42 minutes (16h00 à 16h42)
K. Gélinas ou remplaçante	00h00 à 08h00	

Samedi 1^{er} juin

Nom de la personne	Horaire normal	Temps de grève
L. Roberge ou remplaçante	07h00 à 16 h 00	48 minutes (10h00 à 10h48)
J. Fréchette ou remplaçante	16h00 à 00h00	42 minutes (16h00 à 16h42)
R. Grenon ou remplaçante	00h00 à 08h00	

Dimanche 2 juin

Nom de la personne	Horaire normal	Temps de grève
L. Roberge ou remplaçante	07h00 à 16 h 00	48 minutes (10h00 à 10h48)
J. Fréchette ou remplaçante	16h00 à 00h00	42 minutes (16h00 à 16h42)
R. Grenon ou remplaçante	00h00 à 08h00	

Lundi 3 juin

Nom de la personne	Horaire normal	Temps de grève
L. Roberge ou remplaçante	07h00 à 16 h 00	48 minutes (10h00 à 10h48)
G. Villemure ou remplaçante	16h00 à 00h00	42 minutes (16h00 à 16h42)
A. Bonin ou remplaçante	00h00 à 08h00	

mai. 10. 2013 11:42AM QCCRT 0247 TROIS-RIVIERES

N° 0208 P. 21

Mardi 4 juin

Nom de la personne	Horaire normal	Temps de grève
J. Fréchette ou remplaçante	07h00 à 16 h 00	48 minutes (10h00 à 10h48)
G. Villemure ou remplaçante	16h00 à 00h00	42 minutes (16h00 à 16h42)
A. Bonin ou remplaçante	00h00 à 08h00	

Mercredi 5 juin

Nom de la personne	Horaire normal	Temps de grève
L. Roberge ou remplaçante	07h00 à 16 h 00	48 minutes (10h00 à 10h48)
G. Villemure ou remplaçante	16h00 à 00h00	42 minutes (16h00 à 16h42)
A. Bonin ou remplaçante	00h00 à 08h00	

Jeudi 6 juin

Nom de la personne	Horaire normal	Temps de grève
L. Roberge ou remplaçante	07h00 à 16 h 00	48 minutes (10h00 à 10h48)
J. Fréchette ou remplaçante	16h00 à 00h00	42 minutes (16h00 à 16h42)
A. Bonin ou remplaçante	00h00 à 08h00	

Vendredi 7 juin

Nom de la personne	Horaire normal	Temps de grève
L. Roberge ou remplaçante	07h00 à 16 h 00	48 minutes (10h00 à 10h48)
G. Villemure ou remplaçante	16h00 à 00h00	42 minutes (16h00 à 16h42)
A. Bonin ou remplaçante	00h00 à 08h00	

Samedi 8 juin

Nom de la personne	Horaire normal	Temps de grève
A-M. Trives ou remplaçante	07h00 à 16 h 00	48 minutes (10h00 à 10h48)
G. Villemure ou remplaçante	16h00 à 00h00	42 minutes (16h00 à 16h42)
R. Grenon ou remplaçante	00h00 à 08h00	

Dimanche 9 juin

Nom de la personne	Horaire normal	Temps de grève
A-M. Trives ou remplaçante	07h00 à 16 h 00	48 minutes (10h00 à 10h48)
G. Villemure ou remplaçante	16h00 à 00h00	42 minutes (16h00 à 16h42)
R. Grenon ou remplaçante	00h00 à 08h00	

SERVICE ALIMENTAIRE

Plonge

Lundi 27 mai

Nom de la personne	Horaire normal	Temps de grève
C. Berthiaume ou remplaçante	10h30 à 20h00	51 minutes (10h30 à 11h21)

Mardi 28 mai

Nom de la personne	Horaire normal	Temps de grève
C. Berthiaume ou remplaçante	10h30 à 20h00	51 minutes (10h30 à 11h21)

Mercredi 29 mai

Nom de la personne	Horaire normal	Temps de grève
C. Berthiaume ou remplaçante	10h30 à 20h00	51 minutes (10h30 à 11h21)

Jeudi 30 mai

Nom de la personne	Horaire normal	Temps de grève
J. Thibodeau ou remplaçante	10h30 à 20h30	54 minutes (10h30 à 11h24)

Vendredi 31 mai

Nom de la personne	Horaire normal	Temps de grève
J. Thibodeau ou remplaçante	10h30 à 20h30	54 minutes (10h30 à 11h24)

Samedi 1^{er} juin

Nom de la personne	Horaire normal	Temps de grève
G. Neault ou remplaçante	10h30 à 20h00	51 minutes (10h30 à 11h21)

Dimanche 2 juin

Nom de la personne	Horaire normal	Temps de grève
G. Neault ou remplaçante	10h30 à 20h00	51 minutes (10h30 à 11h21)

Lundi 3 juin

Nom de la personne	Horaire normal	Temps de grève
C. Berthiaume ou remplaçante	10h30 à 20h00	51 minutes (10h30 à 11h21)

Mardi 4 juin

Nom de la personne	Horaire normal	Temps de grève
C. Berthiaume ou remplaçante	10h30 à 20h00	51 minutes (10h30 à 11h21)

Mercredi 5 juin

Nom de la personne	Horaire normal	Temps de grève
C. Berthiaume ou remplaçante	10h30 à 20h00	51 minutes (10h30 à 11h21)

Jeudi 6 juin

Nom de la personne	Horaire normal	Temps de grève
J. Thibodeau ou remplaçante	10h30 à 20h30	54 minutes (10h30 à 11h24)

Vendredi 7 juin

Nom de la personne	Horaire normal	Temps de grève
J. Thibodeau ou remplaçante	10h30 à 20h30	54 minutes (10h30 à 11h24)

Samedi 8 juin

Nom de la personne	Horaire normal	Temps de grève
M-O Damphousse ou remplaçante	10h30 à 20h00	51 minutes (10h30 à 11h21)

mai. 10. 2013 11:40AM 3QCC0290 IROIS-RIVIERES

N 0208 P. 23

Dimanche 9 juin

Nom de la personne	Horaire normal	Temps de grève
M-O Damphousse ou remplaçante	10h30 à 20h00	51 minutes (10h30 à 11h21)

SERVICE AUX TABLES

Lundi 27 mai

Nom de la personne	Horaire normal	Temps de grève
J. Thibodeau ou remplaçante	11h15 à 19h15	42 minutes (15h00 à 15h42)
C-L. Paquin ou remplaçante	11h15 à 19h15	42 minutes (15h00 à 15h42)
H. Lavallée ou remplaçante	07h00 à 15h00	42 minutes (14h15 à 14h57)
V. Mercure ou remplaçante	16h30 à 20h30	24 minutes (20h06 à 20h30)

Mardi 28 mai

Nom de la personne	Horaire normal	Temps de grève
C. Charlebois ou remplaçante	11h15 à 19h15	42 minutes (15h00 à 15h42)
C-L. Paquin ou remplaçante	11h15 à 19h15	42 minutes (15h00 à 15h42)
H. Lavallée ou remplaçante	07h00 à 15h00	42 minutes (14h15 à 14h57)
V. Mercure ou remplaçante	16h30 à 20h30	24 minutes (20h06 à 20h30)

Mercredi 29 mai

Nom de la personne	Horaire normal	Temps de grève
C. Charlebois ou remplaçante	11h15 à 19h15	42 minutes (15h00 à 15h42)
C-L. Paquin ou remplaçante	11h15 à 19h15	42 minutes (15h00 à 15h42)
F. Bédard ou remplaçante	07h00 à 15h00	42 minutes (14h15 à 14h57)
V. Mercure ou remplaçante	16h30 à 20h30	24 minutes (20h06 à 20h30)

Jeudi 30 mai

Nom de la personne	Horaire normal	Temps de grève
C. Charlebois ou remplaçante	11h15 à 19h15	42 minutes (15h00 à 15h42)
C-L. Paquin ou remplaçante	11h15 à 19h15	42 minutes (15h00 à 15h42)
H. Lavallée ou remplaçante	07h00 à 15h00	42 minutes (14h15 à 14h57)
V. Mercure ou remplaçante	16h30 à 20h30	24 minutes (20h06 à 20h30)

Vendredi 31 mai

Nom de la personne	Horaire normal	Temps de grève
M. Lord ou remplaçante	11h15 à 19h15	42 minutes (15h00 à 15h42)
C. Berthiaume ou remplaçante	11h15 à 19h15	42 minutes (15h00 à 15h42)
H. Lavallée ou remplaçante	07h00 à 15h00	42 minutes (14h15 à 14h57)
V. Mercure ou remplaçante	16h30 à 20h30	24 minutes (20h06 à 20h30)

Samedi 1^{er} juin

Nom de la personne	Horaire normal	Temps de grève
J. Thibodeau ou remplaçante	11h15 à 19h15	42 minutes (15h00 à 15h42)
M-E. Giguère ou remplaçante	11h15 à 19h15	42 minutes (15h00 à 15h42)
H. Lavallée ou remplaçante	07h00 à 15h00	42 minutes (14h15 à 14h57)
P. Giguère ou remplaçante	16h30 à 20h30	24 minutes (20h06 à 20h30)

Dimanche 2 juin

Nom de la personne	Horaire normal	Temps de grève
J. Thibodeau ou remplaçante	11h15 à 19h15	42 minutes (15h00 à 15h42)
S. Gignac ou remplaçante	11h15 à 19h15	42 minutes (15h00 à 15h42)
H. Lavallée ou remplaçante	07h00 à 15h00	42 minutes (14h15 à 14h57)
P. Giguère ou remplaçante	16h30 à 20h30	24 minutes (20h06 à 20h30)

mai. 10. 2013 11:47AM QCCRT 0247 17015-11VIERES

N 0208 P. 25

Lundi 3 juin

Nom de la personne	Horaire normal	Temps de grève
C-L. Paquin ou remplaçante	11h15 à 19h15	42 minutes (15h00 à 15h42)
S. Gignac ou remplaçante	11h15 à 19h15	42 minutes (15h00 à 15h42)
H. Lavallée ou remplaçante	07h00 à 15h00	42 minutes (14h15 à 14h57)
V. Mercure ou remplaçante	16h30 à 20h30	24 minutes (20h06 à 20h30)

Mardi 4 juin

Nom de la personne	Horaire normal	Temps de grève
C-L. Paquin ou remplaçante	11h15 à 19h15	42 minutes (15h00 à 15h42)
C. Charlebois ou remplaçante	11h15 à 19h15	42 minutes (15h00 à 15h42)
S. Gignac ou remplaçante	07h00 à 15h00	42 minutes (14h15 à 14h57)
V. Mercure ou remplaçante	16h30 à 20h30	24 minutes (20h06 à 20h30)

Mercredi 5 juin

Nom de la personne	Horaire normal	Temps de grève
J. Thibodeau ou remplaçante	11h15 à 19h15	42 minutes (15h00 à 15h42)
C. Charlebois ou remplaçante	11h15 à 19h15	42 minutes (15h00 à 15h42)
H. Lavallée ou remplaçante	07h00 à 15h00	42 minutes (14h15 à 14h57)
V. Mercure ou remplaçante	16h30 à 20h30	24 minutes (20h06 à 20h30)

Jeudi 6 juin

Nom de la personne	Horaire normal	Temps de grève
M. Lord ou remplaçante	11h15 à 19h15	42 minutes (15h00 à 15h42)
C. Charlebois ou remplaçante	11h15 à 19h15	42 minutes (15h00 à 15h42)
H. Lavallée ou remplaçante	07h00 à 15h00	42 minutes (14h15 à 14h57)
V. Mercure ou remplaçante	16h30 à 20h30	24 minutes (20h06 à 20h30)

Vendredi 7 juin

Nom de la personne	Horaire normal	Temps de grève
M-L. Paquin ou remplaçante	11h15 à 19h15	42 minutes (15h00 à 15h42)
S. Gignac ou remplaçante	11h15 à 19h15	42 minutes (15h00 à 15h42)
H. Lavallée ou remplaçante	07h00 à 15h00	42 minutes (14h15 à 14h57)
V. Mercure ou remplaçante	16h30 à 20h30	24 minutes (20h06 à 20h30)

Samedi 8 juin

Nom de la personne	Horaire normal	Temps de grève
M. Lord ou remplaçante	11h15 à 19h15	42 minutes (15h00 à 15h42)
C. Charlebois ou remplaçante	11h15 à 19h15	42 minutes (15h00 à 15h42)
C. Laliberté ou remplaçante	07h00 à 15h00	42 minutes (14h15 à 14h57)
M-E. Giguère ou remplaçante	16h30 à 20h30	24 minutes (20h06 à 20h30)

Dimanche 9 juin

Nom de la personne	Horaire normal	Temps de grève
M. Lord ou remplaçante	11h15 à 19h15	42 minutes (15h00 à 15h42)
C. Charlebois ou remplaçante	11h15 à 19h15	42 minutes (15h00 à 15h42)
C. Laliberté ou remplaçante	07h00 à 15h00	42 minutes (14h15 à 14h57)
M-E. Giguère ou remplaçante	16h30 à 20h30	24 minutes (20h06 à 20h30)

MAY 16, 2013 11:37 AM QCCRT0247 TROIS-RIVIERES

N 0208 P. 26

Aide-Cuisinière

Lundi 27 mai

Nom de la personne	Horaire normal	Temps de grève
C. Michaud ou remplaçante	10h30 à 18h30	42 minutes (15h15 à 15h57)

Mardi 28 mai

Nom de la personne	Horaire normal	Temps de grève
F. Lampron ou remplaçante	10h30 à 18h30	42 minutes (15h15 à 15h57)

Mercredi 29 mai

Nom de la personne	Horaire normal	Temps de grève
F. Lampron ou remplaçante	10h30 à 18h30	42 minutes (15h15 à 15h57)

Jeudi 30 mai

Nom de la personne	Horaire normal	Temps de grève
C. Michaud ou remplaçante	10h30 à 18h30	42 minutes (15h15 à 15h57)

Vendredi 31 mai

Nom de la personne	Horaire normal	Temps de grève
L. Gauthier ou remplaçante	10h30 à 18h30	42 minutes (15h15 à 15h57)

Samedi 1^{er} juin

Nom de la personne	Horaire normal	Temps de grève
C. Michaud ou remplaçante	10h30 à 18h30	42 minutes (15h15 à 15h57)

Dimanche 2 juin

Nom de la personne	Horaire normal	Temps de grève
C. Michaud ou remplaçante	10h30 à 18h30	42 minutes (15h15 à 15h57)

Lundi 3 juin

Nom de la personne	Horaire normal	Temps de grève
L. Gauthier ou remplaçante	10h30 à 18h30	42 minutes (15h15 à 15h57)

Mardi 4 juin

Nom de la personne	Horaire normal	Temps de grève
F. Lampron ou remplaçante	10h30 à 18h30	42 minutes (15h15 à 15h57)

Mercredi 5 juin

Nom de la personne	Horaire normal	Temps de grève
F. Lampron ou remplaçante	10h30 à 18h30	42 minutes (15h15 à 15h57)

Jeudi 6 juin

Nom de la personne	Horaire normal	Temps de grève
C. Michaud ou remplaçante	10h30 à 18h30	42 minutes (15h15 à 15h57)

Vendredi 7 juin

Nom de la personne	Horaire normal	Temps de grève
C. Michaud ou remplaçante	10h30 à 18h30	42 minutes (15h15 à 15h57)

Samedi 8 juin

Nom de la personne	Horaire normal	Temps de grève
L. Gauthier ou remplaçante	10h30 à 18h30	42 minutes (15h15 à 15h57)

Dimanche 9 juin

Nom de la personne	Horaire normal	Temps de grève
L. Gauthier ou remplaçante	10h30 à 18h30	42 minutes (15h15 à 15h57)

Mai. 10. 2013 11:40AM QUEBEC IFOIS-RIVIERES

N 0208 P. 21

Cuisinière

Lundi 27 mai

Nom de la personne	Horaire normal	Temps de grève
M. Bellerive ou remplaçante	07h00 à 15h30	45 minutes (14h00 à 14h45)
A. Tessier ou remplaçante	10h15 à 18h30	43 minutes (15h15 à 15h58)

Mardi 28 mai

Nom de la personne	Horaire normal	Temps de grève
A. Tessier ou remplaçante	07h00 à 15h30	45 minutes (14h00 à 14h45)
D. Gagnon ou remplaçante	10h15 à 18h30	43 minutes (15h15 à 15h58)

Mercredi 29 mai

Nom de la personne	Horaire normal	Temps de grève
A. Tessier ou remplaçante	07h00 à 15h30	45 minutes (14h00 à 14h45)
D. Gagnon ou remplaçante	10h15 à 18h30	43 minutes (15h15 à 15h58)

Jeudi 30 mai

Nom de la personne	Horaire normal	Temps de grève
M. Bellerive ou remplaçante	07h00 à 15h30	45 minutes (14h00 à 14h45)
D. Gagnon ou remplaçante	10h15 à 18h30	43 minutes (15h15 à 15h58)

Vendredi 31 mai

Nom de la personne	Horaire normal	Temps de grève
M. Bellerive ou remplaçante	07h00 à 15h30	45 minutes (14h00 à 14h45)
D. Gagnon ou remplaçante	07h00 à 15h30	45 minutes (14h00 à 14h45)
F. Lampron ou remplaçante	10h15 à 18h30	43 minutes (15h15 à 15h58)

Samedi 1^{er} juin

Nom de la personne	Horaire normal	Temps de grève
A. Tessier ou remplaçante	07h00 à 15h30	45 minutes (14h00 à 14h45)
F. Lampron ou remplaçante	10h15 à 18h30	43 minutes (15h15 à 15h58)

Dimanche 2 juin

Nom de la personne	Horaire normal	Temps de grève
A. Tessier ou remplaçante	07h00 à 15h30	45 minutes (14h00 à 14h45)
F. Lampron ou remplaçante	10h15 à 18h30	43 minutes (15h15 à 15h58)

Lundi 3 juin

Nom de la personne	Horaire normal	Temps de grève
M. Bellerive ou remplaçante	07h00 à 15h30	45 minutes (14h00 à 14h45)
A. Tessier ou remplaçante	07h00 à 15h30	45 minutes (14h00 à 14h45)
D. Gagnon ou remplaçante	10h15 à 18h30	43 minutes (15h15 à 15h58)

Mardi 4 juin

Nom de la personne	Horaire normal	Temps de grève
M. Bellerive ou remplaçante	07h00 à 15h30	45 minutes (14h00 à 14h45)
D. Gagnon ou remplaçante	10h15 à 18h30	43 minutes (15h15 à 15h58)

Mercredi 5 juin

Nom de la personne	Horaire normal	Temps de grève
M. Bellerive ou remplaçante	07h00 à 15h30	45 minutes (14h00 à 14h45)
A. Tessier ou remplaçante	07h00 à 15h30	45 minutes (14h00 à 14h45)
D. Gagnon ou remplaçante	10h15 à 18h30	43 minutes (15h15 à 15h58)

Jeudi 6 juin

Nom de la personne	Horaire normal	Temps de grève
A. Tessier ou remplaçante	07h00 à 15h30	45 minutes (14h00 à 14h45)
F. Lampron ou remplaçante	10h15 à 18h30	43 minutes (15h15 à 15h58)

Mai. 10. 2013 11:40AM SQUEBZ98 Trois-Rivieres

N 0208 P. 28

Vendredi 7 juin

Nom de la personne	Horaire normal	Temps de grève
D. Gagnon ou remplaçante	07h00 à 15h30	45 minutes (14h00 à 14h45)
A. Tessier ou remplaçante	07h00 à 15h30	45 minutes (14h00 à 14h45)
F. Lampron ou remplaçante	10h15 à 18h30	43 minutes (15h15 à 15h58)

Samedi 8 juin

Nom de la personne	Horaire normal	Temps de grève
M. Bellerive ou remplaçante	07h00 à 15h30	45 minutes (14h00 à 14h45)
D. Gagnon ou remplaçante	10h15 à 18h30	43 minutes (15h15 à 15h58)

Dimanche 9 juin

Nom de la personne	Horaire normal	Temps de grève
M. Bellerive ou remplaçante	07h00 à 15h30	45 minutes (14h00 à 14h45)
D. Gagnon ou remplaçante	10h15 à 18h30	43 minutes (15h15 à 15h58)

mai. 10. 2013 11:49AM SQUETS298 Trois-Rivieres

N° 0208 P. 29

Entretien Ménager

Lundi 27 mai

Nom de la personne	Horaire normal	Temps de grève
M. Lord ou remplaçante	08h00 à 16h00	42 minutes (12h15 à 12h57)

Mardi 28 mai

Nom de la personne	Horaire normal	Temps de grève
M. Lord ou remplaçante	08h00 à 16h00	42 minutes (12h15 à 12h57)

Mercredi 29 mai

Nom de la personne	Horaire normal	Temps de grève
M. Lord ou remplaçante	08h00 à 16h00	42 minutes (12h15 à 12h57)
C. Laliberté ou remplaçante	08h00 à 16h00	42 minutes (14h03 à 14h45)

Jeudi 30 mai

Nom de la personne	Horaire normal	Temps de grève
C. Laliberté ou remplaçante	08h00 à 16h00	42 minutes (12h15 à 12h57)

Vendredi 31 mai

Nom de la personne	Horaire normal	Temps de grève
C. Laliberté ou remplaçante	08h00 à 16h00	42 minutes (12h15 à 12h57)

Lundi 3 juin

Nom de la personne	Horaire normal	Temps de grève
M. Lord ou remplaçante	08h00 à 16h00	42 minutes (12h15 à 12h57)

Mardi 4 juin

Nom de la personne	Horaire normal	Temps de grève
M. Lord ou remplaçante	08h00 à 16h00	42 minutes (12h15 à 12h57)

Mercredi 5 juin

Nom de la personne	Horaire normal	Temps de grève
M. Lord ou remplaçante	08h00 à 16h00	42 minutes (12h15 à 12h57)
C. Laliberté ou remplaçante	08h00 à 16h00	42 minutes (14h03 à 14h45)

Jeudi 6 juin

Nom de la personne	Horaire normal	Temps de grève
C. Laliberté ou remplaçante	08h00 à 16h00	42 minutes (12h15 à 12h57)

Vendredi 7 juin

Nom de la personne	Horaire normal	Temps de grève
C. Laliberté ou remplaçante	08h00 à 16h00	42 minutes (12h15 à 12h57)

Mai. 10. 2013 11:49AM SQUEB298 Trois-Rivières

N 0208 P. 30

Buanderie

Lundi 27 mai

Nom de la personne	Horaire normal	Temps de grève
R. Daviau ou remplaçante	08h00 à 16h00	42 minutes (08h15 à 08h57)

Mardi 28 mai

Nom de la personne	Horaire normal	Temps de grève
R. Daviau ou remplaçante	08h00 à 16h00	42 minutes (08h15 à 08h57)

Mercredi 29 mai

Nom de la personne	Horaire normal	Temps de grève
R. Daviau ou remplaçante	07h30 à 15h30	42 minutes (08h15 à 08h57)

Jeudi 30 mai

Nom de la personne	Horaire normal	Temps de grève
R. Daviau ou remplaçante	08h00 à 16h00	42 minutes (08h15 à 08h57)

Vendredi 31 mai

Nom de la personne	Horaire normal	Temps de grève
L. Gauthier ou remplaçante	08h00 à 16h00	42 minutes (08h15 à 08h57)

Lundi 3 juin

Nom de la personne	Horaire normal	Temps de grève
R. Daviau ou remplaçante	08h00 à 16h00	42 minutes (08h15 à 08h57)

Mardi 4 juin

Nom de la personne	Horaire normal	Temps de grève
R. Daviau ou remplaçante	08h00 à 16h00	42 minutes (08h15 à 08h57)

Mercredi 5 juin

Nom de la personne	Horaire normal	Temps de grève
L. Gauthier ou remplaçante	07h30 à 15h30	42 minutes (08h15 à 08h57)

Jeudi 6 juin

Nom de la personne	Horaire normal	Temps de grève
R. Daviau ou remplaçante	08h00 à 16h00	42 minutes (08h15 à 08h57)

Vendredi 7 juin

Nom de la personne	Horaire normal	Temps de grève
L. Gauthier ou remplaçante	08h00 à 16h00	42 minutes (08h15 à 08h57)

mai. 10. 2013 11:20AM SWE25298 Trois-Rivieres

N 0208 P. 31

Aide-concierge

Lundi 27 mai

Nom de la personne	Horaire normal	Temps de grève
R. Racette ou remplaçant	08h00 à 17h00	48 minutes (08h15 à 09h03)

Mardi 28 mai

Nom de la personne	Horaire normal	Temps de grève
R. Racette ou remplaçant	08h00 à 17h00	48 minutes (08h15 à 09h03)

Mercredi 29 mai

Nom de la personne	Horaire normal	Temps de grève
R. Racette ou remplaçant	08h00 à 17h00	48 minutes (08h15 à 09h03)
P. Bergeron ou remplaçant	08h00 à 17h00	48 minutes (14h00 à 14h48)

Jeudi 30 mai

Nom de la personne	Horaire normal	Temps de grève
R. Racette ou remplaçant	08h00 à 17h00	48 minutes (08h15 à 09h03)
P. Bergeron ou remplaçant	08h00 à 17h00	48 minutes (15h00 à 15h48)

Vendredi 31 mai

Nom de la personne	Horaire normal	Temps de grève
R. Racette ou remplaçant	08h00 à 17h00	48 minutes (08h15 à 09h03)
P. Bergeron ou remplaçant	08h00 à 17h00	48 minutes (14h00 à 14h48)

Lundi 3 juin

Nom de la personne	Horaire normal	Temps de grève
R. Racette ou remplaçant	08h00 à 17h00	48 minutes (08h15 à 09h03)

Mardi 4 juin

Nom de la personne	Horaire normal	Temps de grève
R. Racette ou remplaçant	08h00 à 17h00	48 minutes (08h15 à 09h03)
Y. Boivin ou remplaçant	08h00 à 17h00	48 minutes (14h00 à 14h48)

Mercredi 5 juin

Nom de la personne	Horaire normal	Temps de grève
R. Racette ou remplaçant	08h00 à 17h00	48 minutes (08h15 à 09h03)
Y. Boivin ou remplaçant	08h00 à 17h00	48 minutes (14h00 à 14h48)
P. Bergeron ou remplaçant	08h00 à 17h00	48 minutes (14h00 à 14h48)

Jeudi 6 juin

Nom de la personne	Horaire normal	Temps de grève
R. Racette ou remplaçant	08h00 à 17h00	48 minutes (08h15 à 09h03)
Y. Boivin ou remplaçant	08h00 à 17h00	48 minutes (15h00 à 15h48)
P. Bergeron ou remplaçant	08h00 à 17h00	48 minutes (14h00 à 14h48)

Vendredi 7 juin

Nom de la personne	Horaire normal	Temps de grève
R. Racette ou remplaçant	08h00 à 17h00	48 minutes (08h15 à 09h03)
P. Bergeron ou remplaçant	08h00 à 17h00	48 minutes (14h00 à 14h48)

mai. 10. 2013 11:20AM SQUEESZYB IROIS-KIVIERES

N 0208 P. 32

RéceptionnisteSamedi 1^{er} juin

Nom de la personne	Horaire normal	Temps de grève
J. Déry ou remplaçante	10h00 à 18h00	42 minutes (14h15 à 14h57)

Dimanche 2 juin

Nom de la personne	Horaire normal	Temps de grève
J. Déry ou remplaçante	09h30 à 18h00	45 minutes (14h15 à 15h00)

Samedi 8 juin

Nom de la personne	Horaire normal	Temps de grève
J. Déry ou remplaçante	10h00 à 18h00	42 minutes (14h15 à 14h57)

Dimanche 9 juin

Nom de la personne	Horaire normal	Temps de grève
J. Déry ou remplaçante	09h30 à 18h00	45 minutes (14h15 à 15h00)

mai. 16. 2013 11:30AM QCCRT 0247 Trois-Rivières

N° 0208 P. 33

ANNEXE 2

Liste des résidents de la Résidence qui doivent recevoir leur linge personnel la même journée qu'il a été lavé :

Chambre : 109

Chambre : 114

Chambre : 116

Chambre : 126

Chambre : 130

Chambre : 134

Chambre : 135

Chambre : 137

Chambre : 207

Chambre : 226

Chambre : 228

Chambre : 232

ANNEXE 3

Liste des résidents de l'unité d'assistance dont l'entretien léger des chambres doit être effectué à tous les jours :

Chambre : 302

Chambre : 304

Chambre : 314

Chambre : 315

Chambre : 317

Chambre : 320

Chambre : 321

Chambre : 322

Chambre : 333